



J o u r n a l

# Sur les Quais

**Syndicat des débardeurs**  
SCFP Section Locale 375

DÉCEMBRE 2014

**-Historique des  
derniers événements**

**-Photos des  
rassemblements  
pacifiques**

**-Analyse des dossiers  
par votre conseiller  
S.C.F.P**



**-Edition spéciale du  
journal "Sur les Quais"  
de septembre**

(include dans ce numéro)

**Vague de réconciliation,  
les débardeurs se lèvent!**

# Tous ensemble pour le respect

## **Ne manquez pas le train!**

Mot du coordonateur du journal



Je dédie ce journal à ceux qui restent droits malgré l'adversité, prônant leurs convictions avec cette soif de justice même quand le mépris de certains les mène émotivement au bord du gouffre.

Vous comprendrez que cette édition est hors contexte vu l'état actuel des relations que l'on vit. Au nom du Comité exécutif, merci de votre attention.

Stéphane Longpré C.S. info

# LE 375 TOUS ENSEMBLE



## SOMMAIRE

<b>3</b> .....Mot du président	<b>11</b> .....C.S. à l'information	<b>29 à 30</b> ....Manifestations
<b>4</b> ..Mot du vice-président	<b>12</b> .....C.S. en santé-sécurité	<b>31</b> .....Lettre à Dolbec
<b>5</b> .....Secrét.-trésorier	<b>14 à 25</b> ....Journ. Spéc. Ed.	<b>32 à 34</b> .....RSSSD
<b>6 à 8</b> ....Agents d'affaires	<b>26</b> .....Appui du 375	<b>35 à 38</b> .André Racette Jr.
<b>9</b> ....Secrétaire-archiviste	<b>27</b> .....Journée hot dog	<b>39</b> .....Retraités, PAE
<b>10</b> .....C.S. à la formation	<b>28</b> .....Accueil Bonneau	<b>40</b> .....Au-delà des mots



# SOLIDAIRES

Christian Beaudin

Président

**EN 2014 LES DÉBARDEURS DISENT C'EST ASSEZ !**

Cinq années de crises économiques, 2 contrats de travail, plus de 110 rachats! Les débardeurs se sont serré les coudes et ont accepté ces 2 contrats pour le bien-être du port et de l'industrie maritime.

On s'est tous dit: «Quand ça va bien aller, l'AEM et l'industrie maritime vont être reconnaissants et nous faire un retour d'ascenseur dans les dossiers travail-famille, classifications et autres». Mais non, rien depuis l'élection de juin 2013!

On a été partenaires pour régler le conflit Contrecœur, le conflit MGT, la plainte de

grève illégale de l'AEM en 2013 au CCRI, l'entente pour la liste (qu'on pensait régler pour au moins quelques années) *(et plus encore voir en page 13)* tout ça dans le seul et unique but d'avoir de bonnes et saines relations de travail avec un employeur qui, je dois dire avec du recul, n'est pas intéressé d'atteindre ce but.

Il prend et prend toujours plus mais ne redonne pas vraiment. Une bonne chose est ressortie de tous ces événements... Les débardeurs ont finalement décidé d'arrêter de se chicaner entre eux et de commencer la

vraie «chicane» contre l'AEM.

Cette même AEM qui semble bien sympathique quand elle a besoin de vous les membres. Mais les saloperies qu'elle fait depuis les dernières semaines me prouvent qu'elle ne nous respecte pas du tout. Elle ne veut pas de partenaires, elle veut tout pour elle.

Il est grand temps de lui faire comprendre que c'est assez! En 2014 les débardeurs disent c'est assez! Faut se tenir debout et c'est tous ensemble qu'on va réussir!

**Christian Beaudin,  
PRÉSIDENT**



**Sylvain Charron**

**Vice-président**

**Oui, vous avez le droit au respect et oui, vous le méritez.**

Vous êtes des pères, des mères, des hommes, des femmes qui gagnez honorablement votre vie par le travail. Vous vous levez le matin pour aller au travail. Vous sacrifiez une partie de votre vie sociale lorsque vous êtes assignés de soir et les fins de semaine. Vous hypothéquez une partie de votre santé en travaillant de nuit. Ce que vous avez, vous le gagnez. Oui, vous avez le droit au respect et oui, vous le méritez. Le comité exécutif, le conseiller syndical et les dirigeants syndicaux sont fiers de vous représenter et surtout fiers de votre solidarité derrière notre volonté et votre volonté de se faire respecter comme partenaire au Port de Montréal.





Juste un mot pour vous dire combien j'ai été touché par votre présence et vos encouragements lors de l'assemblée syndicale du 21 septembre dernier. Il y a longtemps que je ne m'étais pas senti aussi fier d'être débardeur. Vous tous m'avez convaincu que le sentiment qui m'habitait cette journée-là était partagé et que, tout comme moi, vous étiez déterminés à vous faire respecter par Le grand dérangent. On est peut-être ben juste des poubelles pour le vice-président de l'AEM mais je peux vous dire que nous, on n'est pas des vidanges.

*Réjean Brunet*

Secrétaire-trésorier

**Il y a longtemps que je ne m'étais pas senti aussi fier d'être débardeur.**

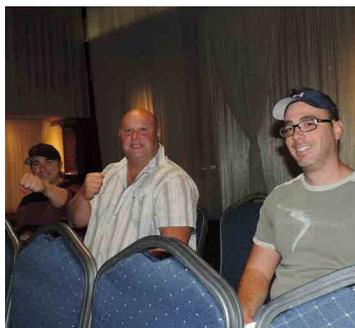
Quais express



Lundi, 22 septembre 2014

Assemblée port fermé

Plus de 475 membres étaient présents à l'assemblée générale du 21 septembre au buffet Rizz. Vous êtes venus clairement démontrer votre mécontentement envers les agissements de l'AEM. Vous avez donné votre total appui envers tous les membres de l'exécutif ainsi qu'au conseiller du SCFP, André Racette Jr. Merci de votre engagement!



La récréation est terminée!...Continuons le combat!

**TOUS ENSEMBLE!**



Votre appui, chers membres, lors de l'assemblée du 21 septembre dernier, nous a certifié que vous étiez à la même place que nous en ce qui concerne les relations qu'entretient l'AEM.

Aucun respect, aucune gratitude pour des gens qui ne demandent qu'à travailler en toute quiétude. Il nous reste des améliorations à peaufiner, mais vu le contexte actuel, je vais demander aux membres d'être patients et surtout vigilants. **Tous ensemble!!!**

*Daniel Fortugno*

Agent syndical

**Aucun respect, aucune gratitude**

**Vos hommes d'entretiens!**  
Des membres du 375 fiers et déterminés!



**"Attention! Sans ma convention ça ne tourne pas rond!"**





Martin Lapierre

Agent syndical

## Quand la solidarité se fait sentir

Depuis l'assemblée du 21 septembre, où plus de 475 membres ont fait savoir que l'exécutif syndical et son conseiller avaient l'appui de tous, le plaisir de nous représenter prend de l'ampleur et le désir de se faire respecter d'un employeur à côté de la trac prend tout son sens.

Plus que jamais, je suis fier d'être débardeur et fier de nous représenter, nous, les membres du 375.

Vous donnez un sens à tout ça!

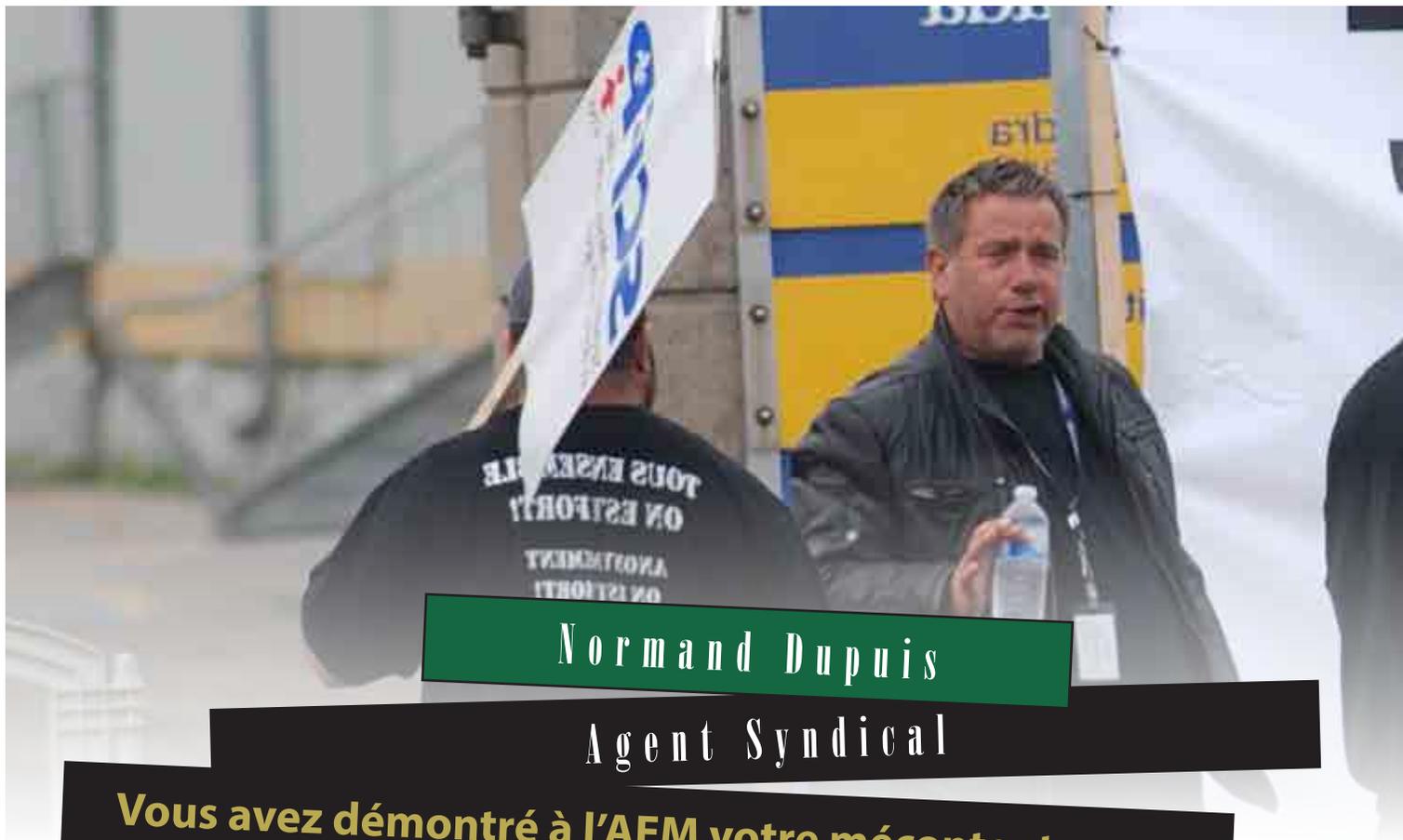
P.S. Anonymous, «j'ai toujours cru que tu écrivais de la merde, maintenant que je suis dans la boîte, je constate que le peu de vérité que tu rapportes vient soit de l'intérieur de nos murs, soit de l'AEM. Tu fais du tort au 375 et ses membres alors je vous encule toi et tes scripteurs! »



Manifestation au Quai Alexandra du Port de Montréal pour informer les croisiéristes du navire AIDA bella de la situation conflictuelle qui se vit sur les quais.

(voir plus de photos en page 29)





Normand Dupuis

Agent Syndical

**Vous avez démontré à l'AEM votre mécontentement**

C'est avec fierté que j'ai vu plus de 475 débardeurs à l'assemblée du 21 septembre dernier. Comme vous le savez, l'AEM ne prévoyait pas 30 personnes! Vous avez démontré à l'AEM votre mécontentement en vous mobilisant et en appuyant votre exécutif. C'est avec cette solidarité que nos objectifs pourront être atteints. Votre soutien est nécessaire : assemblée, meeting stationnement, mouvement pacifique et plus. Je tiens à remercier chacun de vous personnellement. Continuons le combat **TOUS ENSEMBLE!**

Journée de manifestation pacifique à Contrecoeur (voir photos pages 30)





Raphael Erkoréka

Secrétaire-archiviste

**Un acharnement clair de la part de l'employeur**

**Fin octobre 2014, le temps s'est accéléré.**

Ayant, comme beaucoup de mes confrères, voté avec un certain doute intérieur en faveur de la dernière entente de principe au printemps 2013, le temps a calmé mes appréhensions à ce sujet.

En effet, dans les derniers 18 mois, il y eut un acharnement clair de la part de l'employeur, afin de frapper les travailleurs du port de Montréal de toutes les manières possibles. Par exemple : le cas des « 27 » suspendus de MGT, l'attaque sur le processus d'embauche,

l'attaque sur notre régime de retraite, des congédiements abusifs de toutes sortes, le maintien des pointeurs, une pression quotidienne sur les terminaux... bref, une attaque générale et totale!!

Il est difficile de comprendre cet acharnement, cette hargne, autrement que par une mission donnée à différents commissionnaires sur-ambitieux de l'A.E.M, afin de détruire le mouvement travailleur pendant cette fenêtre de temps ultralibérale, soutenue de manière complète par le gouvernement Harper.

Heureusement, cet instinct de destruction se heurte à la conviction vigoureuse et résolue des débardeurs du local 375. Quel sera le résultat de cet affrontement? Dur à dire mais, comme me l'a dit le confrère Michel Murray, une chose est claire : dans ces moments difficiles à travers le temps, les débardeurs du 375 toujours se lèvent et sont présents de par leur nature et leurs convictions inébranlables.

**Tous ensemble!!!  
Syndicalement.  
Solidairement!**



**Dominik Prud'homme**

**C.S. à la formation**

**L'implication, c'est la force de notre syndicat**

**Voici mon statut Facebook du 20 septembre 2014, la veille de l'assemblée:**

  **Dominik Prud'homme**  
20 septembre · 21

“Quelquefois on lit l’histoire. Parfois on apprend, on constate ou on vit l’histoire. Demain matin, soit dimanche à l’assemblée générale, consœurs et confrères débardeurs, nous avons la chance de nous lever et de faire l’histoire, notre histoire. Nous avons réellement entre nos mains la possibilité d’écrire la suite du livre du Syndicat des débardeurs. Un nouveau chapitre d’un bouquin déjà plus que centenaire est devant nous tous. «TOUS ENSEMBLE» redorons le blason du 375. Redevenons «LE 375» !!”

***Nous étions plus de 475 membres présents à l'assemblée Port fermé !!***

**Voici mon statut Facebook suite à l'assemblée générale port fermé du 21 septembre:**

  **Dominik Prud'homme**  
21 septembre · Modifié · 21

“J’ai toujours ressenti une grande fierté d’être débardeur et de faire partie de l’histoire centenaire du Syndicat des Débardeurs du port de Montréal, membre affilié SCFP, section locale 375. De devenir un membre élu du c.e. du 375 et de pouvoir défendre nos droits m’a carrément donné la plus grande valorisation humainement possible comme travailleur. De constater la solidarité du 375, «LE 375» ce matin à l’assemblée, me confirme pourquoi j’ai ces convictions profondes et pourquoi j’y ai toujours crues....”

***Les membres du Syndicat des débardeurs du 375 ont toujours su se lever le temps venu !!***

***«LE 375» TOUS ENSEMBLE... Simplement, Merci à tous, TOUS ENSEMBLE !!***



Stéphane Longpré

Conseiller Syndical à l'information

**Tout est volontairement orchestré par l'AEM pour mettre la zizanie et nous peindre dans un coin.**

L'info est vitale pour une unité syndicale. Quand je dis unité, je constate que tous les membres sont solidaires et à la même place que nous. Je vous remercie sincèrement de votre soutien. Cette information permet une mobilisation rapide, sinon instantanée sur une problématique récurrente. Par Email, Facebook et tracts, le comité d'info vous a acheminé en temps réel toutes les informations pertinentes pour les dossiers chauds et autres. J'aurais tellement voulu vous transmettre

de l'information sur des accords, des ententes ou même des dossiers réglés, mais non. Tout est volontairement orchestré par l'AEM pour mettre la zizanie et nous peindre dans un coin. Le plus révoltant c'est qu'elle nous méprise d'une main et de l'autre nous demande compassion. C'est un manque de respect flagrant.

L'AEM a été créée à la base pour faciliter les relations employés-employeurs, non pour les entraver. BRAVO!!!

Merci de vous tenir debout, de vous respecter en tant que membre du 375 SCFP débardeur du port de Montréal.

**La récréation est terminée. Tous ensemble vers un avenir meilleur!**

**Pour nous suivre:**



facebook  
www.facebook.com/syndicat375



site web  
syndicat375.org



courriel  
journal@syndicat375.org



Daniel Tremblay

*C. S. en santé-sécurité*

**Il faut cimenter cette action pour qu'elle ne s'effondre pas**

Au cours des dernières semaines, le rapport de force s'est bâti à petits pas, brique par brique. Maintenant, il faut cimenter cette action pour qu'elle ne s'effondre pas. Plus vous êtes unis derrière votre Exécutif, plus le respect va s'imposer. Merci à tous ceux qui s'impliquent.

### Dossards santé-sécurité

Vos délégués en santé-sécurité au travail porteront prochainement un nouveau dossard les identifiant en tant que délégué.

Ils auront aussi un nouveau mandat, celui d'intervenir directement et en temps réel sur leur lieu de travail en matière de prévention et de sensibilisation auprès de leurs confrères et consœurs de travail.

Si vous avez des questions, des commentaires ou des doutes concernant la santé-sécurité sur votre lieu de travail, n'hésitez pas à les consulter.

Merci de votre appui.

Département de la santé-sécurité au travail.



# PREUVES D'OUVERTURE

## Preuves d'ouverture de la part du syndicat

Depuis le 8 mai 2013, nous avons fait preuve d'ouverture dans les dossiers suivants :

- Nous avons réglé les deux dossiers en suspens au CCRI. Nous avons même accepté de déboursier une compensation financière à la compagnie membre Logistec dans le but de relancer les relations;
- Nous avons accepté de prolonger la période de négo des hommes d'entretien prévue à la convention collective;
- Nous avons accepté un processus de règlement des griefs en bloc;
- Nous avons accepté la demande de l'AEM d'ajouter aux conditions d'embauche la possession d'un permis de conduire et d'un diplôme d'études secondaires et nous avons également affiché des offres d'emplois dans les grands quotidiens de la région Métropolitaine.
- Dans le but de favoriser l'arrivée de navires passagers, le Syndicat a fait parvenir une liste de 80 candidats pour du travail et ce sans même attendre de finaliser les dispositions d'encadrement du déploiement de ces candidats qui, dans l'état des relations actuelles, est une grande preuve d'ouverture.



Voir autres preuves d'ouverture  
dans le texte d'André Racette Jr.  
page 35 à 38

**Syndicat des débardeurs**  
SCFP SECTION LOCALE 375

**ÉDITION  
SPÉCIALE**



# J o u r n a l **Sur les Quais**

**Syndicat des débardeurs**  
SCFP Section Locale 375

septembre 2014



# TOUS ENSEMBLE EXIGEONS

# LE RESPECT!

C'est dans une ambiance festive et chaleureuse, teintée de joie, d'accolades et de poignées de mains que les membres du 375 SCFP ont répondu à l'appel. Toute cette énergie qui émanait de vos regards nous a élevés nous, membres du comité exécutif, au-delà de nos espérances. C'est alors portés par cette vague de réconciliation que nous avons enfin peut-être tracé une ligne avec le passé. Chacun prenant tribune à sa façon pour proclamer ses convictions et affirmer ainsi qu'il était temps de faire la paix avec l'amertume et de regarder vers l'avenir, notre avenir!! Certains sont mandatés pour écrire l'histoire, NOUS, nous avons eu la chance de la vivre!! Merci à vous!

**Stéphane Longpré, CS info**



**12 SEPTEMBRE:**  
Rassemblement pacifique de votre comité exécutif au centre de formation en guise de protestation à la formation de main d'oeuvre d'appoint non référée par le 375.





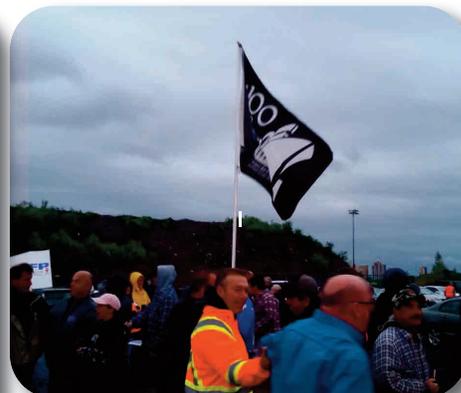
**16 SEPTEMBRE:** Manifestation syndicale au centre de formation avec quelques membres pour nous appuyer.

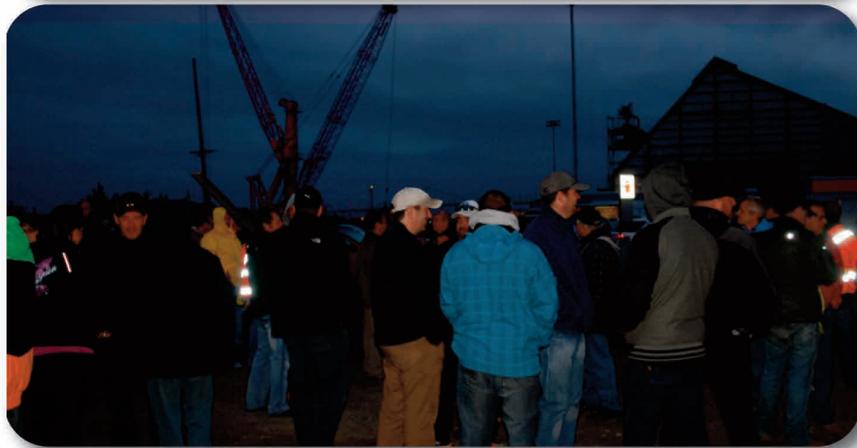
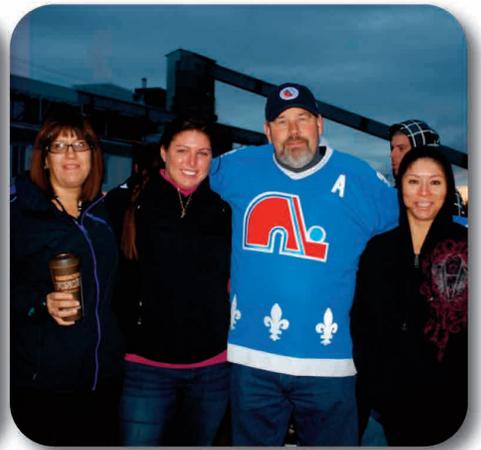


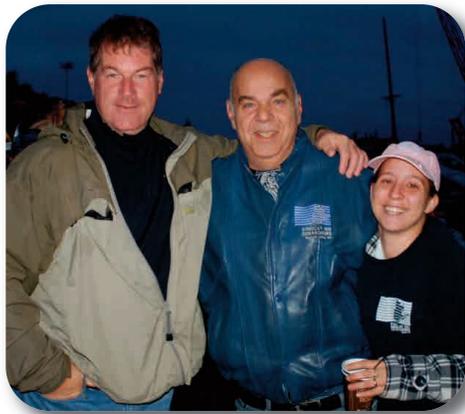
**17 SEPTEMBRE:** Formation de main d'oeuvre d'appoint non référée par le syndicat. Encore une fois nous sommes présents!

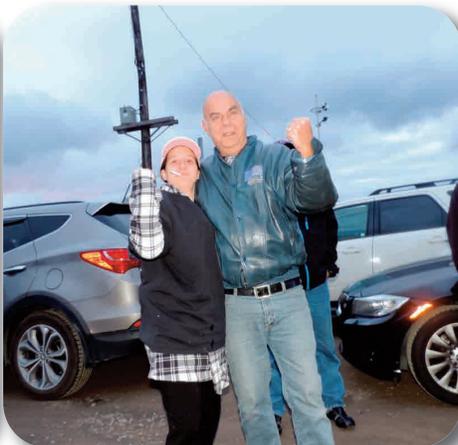


**18 SEPTEMBRE: Grand rassemblement au centre de formation avec plus de 175 membres présents. TOUS ENSEMBLE!**











**19 SEPTEMBRE:** Carte blanche déployée sur la seine à la section 48 "sucre" comme épandeur. Présence immédiate du syndicat pour exiger son expulsion. Après deux heures de pourparlers un de nos membre a été déployé sur place.



**21 SEPTEMBRE:** Assemblée port fermé. Pas moins de 475 membres étaient présents. Un rapport de force s'installe. Le 375 est UNI plus que jamais! Finalement après 15 ans de querelles internes, un vent de changement se dessine.





Photo: Stéphane Longpré  
Mise en page ,Infographie: Eric Morin

20 septembre 2014  
Des membres du syndicat des débardeurs n'ont pas manqué l'occasion d'être présents à la grande marche contre l'austérité, montrant ainsi notre appui à tous les secteurs de toutes les régions SCFP-Québec.



**TOUS ENSEMBLE!**



**Appui du Syndicat des débardeurs de Montréal, SCFP, section locale 375**



À TOUTES LES SECTIONS LOCALES DU SCFP-QUÉBEC

**APPEL À LA MOBILISATION**

La commission parlementaire mise sur pied par le gouvernement libéral pour procéder aux consultations sur le projet de loi n° 3 est maintenant terminée. Notre constat : le ministre Pierre Moreau reste essentiellement campé sur ses positions de départ et il ne procédera qu'à des aménagements peu significatifs pour nos groupes. Le ministre a déjà indiqué qu'il entend faire ces « ajustements » avant le début de la session parlementaire et avant l'étude, article par article, du projet de loi.

Le premier ministre Philippe Couillard a indiqué que son gouvernement irait de l'avant et qu'il s'agissait là de la première étape d'une série de gestes à poser pour atteindre l'équilibre budgétaire dès 2015. Le Gouvernement a annoncé son intention de récupérer 3,2 milliards de dollars. Dans ce contexte, le moment est venu d'élargir la mobilisation puisque les mesures d'austérité pourraient affecter l'ensemble des membres du SCFP au Québec et ne toucheront donc pas que les employés et employées municipaux.

La *Coalition syndicale pour la libre négociation*, dont le SCFP-Québec est parmi les initiateurs, organise une **GRANDE MARCHÉ CONTRE L'AUSTÉRITÉ**, le 20 septembre, à Montréal (voir verso).

Cette marche se veut familiale. On y veut des participants de tous les âges. Toutes les organisations syndicales seront présentes. Cette manifestation se fera dans le calme et de manière pacifique. Nous souhaitons une forte représentation de toutes les régions et de TOUS les secteurs du SCFP-Québec. Elle doit être sans précédent.

Nous demandons aux officiers de nos sections locales de se mobiliser afin de convaincre leurs membres de se faire un devoir d'y participer. Vous trouverez les détails de la marche au verso. Le comité de mobilisation du CPSM coordonnera les activités pour les moyens de transport.

**Merci de votre indispensable collaboration pour cette importante bataille qui risque d'affecter tous nos membres. Nous comptons sur vous!**

**Lucie Levasseur**  
Présidente

**Denis Bolduc**  
Secrétaire général



Montréal, 16 octobre 2014

Monsieur Ronald Martin  
Président de l'Association des pompiers de Montréal  
2655, place Chassé, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec H1Y 2C3

Syndicat des débardeurs  
SCFP, Section locale 375  
7020, rue Notre-Dame est  
Montréal (Québec) H1N 3L6  
Téléphone: (514) 255-8868  
Télécopieur: (514) 255-9211  
Courriel : dockmil@debardeurs-de-montreal.org  
Site internet : http://www.debardeurs-de-montreal.org

Objet : Appui du Syndicat des débardeurs de Montréal, SCFP, section locale 375

Confrère Martin,

Nous avons pris connaissance de la dernière décision de la ville de Montréal à votre égard. Pour nous, cette dernière décision vise clairement à affaiblir la capacité des dirigeants syndicaux à faire leur travail de représentation et aussi à miner leurs crédibilités. Par la présente, nous tenons à vous souligner notre appui inconditionnel et à vous offrir toute notre aide.

Votre Association, par l'intermédiaire du mouvement pour une libre négociation, livre actuellement une bataille pour le respect de vos conditions de travail. Nous livrons actuellement le même combat, malgré un contrat de travail d'une durée de 6 ans signé en mars 2013. En effet, depuis le dépôt du projet de loi 3, notre employeur a cessé le versement de sa contribution au déficit actuariel, et ce, malgré des dispositions claires prévues dans la convention collective.

Nous sommes solidaires avec vous et avec votre Association dans votre objectif d'avoir une libre négociation en regard du régime de retraite.

Votre Association ainsi que tous nos partenaires syndicaux municipaux sont toujours les bienvenus chez nous.

Veuillez agréer, confrère Martin, nos salutations distinguées.

**Christian Beaudin**  
Président

- c. c. Paul Moist, SCFP-National
- Denis Plante, SCFP-Québec
- André Racette Jr, SCFP
- Comité exécutif
- RSSSD
- Michel Parent, cols bleus MTL
- Alain Fugère, cols blancs MTL
- Yves Francoeur, Fraternité des pompiers
- Marc Ranger, responsable du mouvement pour une libre négociation

**25 SEPTEMBRE:**  
Journée hot-dog  
avec distribution  
de chandails et de  
l'édition spéciale  
de votre journal  
sur les Quais (inclue  
dans ce numéro pages 14  
à 25 inclusivement)

RASSEMBLEMENT JOURNÉE HOT DOG

# Quais express



Vendredi, 26 septembre 2014

## Journée HOT DOG

C'est avec une participation de plus de 400 membres qui nous ont confirmé que la journée «hot dog» a été une réussite totale.

Tous les astres étaient réunis «malgré les abeilles» pour agrémenter cette journée.

Était présent pour nous appuyer ; M. Marc Ranger, directeur adjoint du SCFP, M. Albert Batten, président du local 1657 (vérificateurs), M. André Racette Jr, conseiller du SCFP, le Comité exécutif, les directeurs administratifs du RSSSD, les employés de bureau du local 375, le responsable du programme d'aide aux employés ainsi que les bénévoles. Merci à vous tous!

Étaient aussi présents, les confrères du local 429 (Syndicat des cols blancs de la ville de Montréal), qui nous ont supporté par leur expérience culinaire. Ils ont mis à notre disposition tout le matériel requis pour le BBQ.



## TOUS ENSEMBLE continuons le combat!

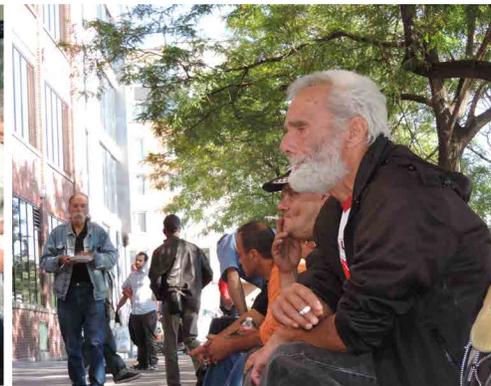
Stéphane Longpré, c.s info  
Pour le Comité exécutif



**27 SEPTEMBRE:** Manifestation pacifique au quai Alexandra et visite à l'accueil Bon-neau pour distribution de hot-dog.



**Tous ensemble pour le bien de tous. Que le soleil brille pour celui qui est dans l'ombre. Au nom des débardeurs, bonne journée!**



1 OCTOBRE: Manifestation pacifique au quai Alexandra et à la cité du Havre.



**6 octobre:** manifestation suite à l'ordonnance du C.C.R.I. qui nous accuse de grève illégale.



**7 octobre:** manifestation à Contrecoeur en présence des dignitaires du Port de Montréal pour un cocktail sandwich.



**8 octobre:** Assemblée d'information pour expliquer au membres les accusations du C.C.R.I.



## 8 octobre: un membre de l'exécutif expulsé de la salle d'embauche lors des choix de vacances.



Nous sommes derrière chaque membre du 375 et plus particulièrement les membres inscrits ici bas et leur famille, pour les préjudices qu'ils ont vécus.



### Copie de la lettre de Sylvain Charron à Mr. Nicola Dolbec

Montréal, 22 octobre 2014

Monsieur Nicola Dolbec  
 Directeur en relations de travail  
 Association des employeurs maritimes  
 2100, avenue Pierre-Dupuy  
 Aile 2, Bureau 1040, Cité du Havre  
 Montréal (Québec) H3C 3R5

Objet : 17 lettres disciplinaires datées du 17 octobre

Monsieur,

Comme vous le savez, j'assumais les fonctions de président pendant la semaine du 5 au 13 octobre 2014 en l'absence du président, monsieur Christian Beaudin qui était en vacances. Lors de la journée du 8 octobre, j'étais donc président par intérim.

Au cours des dernières semaines, vous avez discipliné à plusieurs reprises deux membres du Comité exécutif soit, le conseiller syndical à la formation, monsieur Dominik Prud'homme et le conseiller à la santé et sécurité, monsieur Daniel Tremblay. Avec les lettres citées en objet, vous ajoutez maintenant à votre liste le soussigné vice-président ainsi que le conseiller syndical à l'information, monsieur Stéphane Longpré. Il est clair que votre toute nouvelle pratique à l'égard des représentants syndicaux vise uniquement à miner leur crédibilité ainsi que celle du Syndicat.

Je n'ai pas l'intention de commenter longuement l'envoi de ces 17 lettres. Elles ne sont qu'une nouvelle tentative pour essayer de faire paraître le Syndicat comme étant le fautif de l'état actuel des relations de travail. Mais dans les faits, vous savez très bien que ces 17 lettres ne font que jeter de l'huile sur le feu menaçant encore plus la paix industrielle.

Cependant, je me dois de commenter votre décision du 8 octobre au matin, de refuser l'accès au représentant syndical pour le choix des vacances des employés. Depuis que je suis employé au port de Montréal, soit depuis l'année 1979, à ma connaissance en aucun temps, l'AEM a refusé cet accès. Vous avez assez d'expérience pour savoir que votre décision de refuser l'accès au représentant syndical aurait assurément un impact sur le comité de griefs cédulé le matin même à 10 h.

Syndicat des débardeurs  
 SCFP, Section locale 375  
 7020, rue Notre-Dame est  
 Montréal (Québec) H1N 3L6  
 Téléphone: (514) 255-8868  
 Télécopieur: (514) 255-8211  
 Courriel : dockmit@debardeurs-de-montreal.org  
 Site internet : http://www.debardeurs-de-montreal.org

De plus, vous avez assez d'expérience pour savoir que ce même refus rendrait difficile et compliqué le travail des représentants syndicaux à la réunion d'information cédulé à 11 h. Cette réunion d'information, annoncée sur les quais, avait pour but d'informer nos membres de l'ordonnance de grève illégale et pour leur demander de s'y conformer.

De plus, dans votre lettre, vous omettez sciemment les commentaires disgracieux et déplorables du représentant de l'AEM, monsieur Simon Lebrun, présent aux vacances. Des tels commentaires à l'égard d'un représentant du 375 étaient de la pure provocation. Malgré tout, j'ai demandé à mes membres de demeurer calme et me suis assuré que notre seule présence avait pour but d'apposer une copie de l'ordonnance du CCRI sur les murs. Comme preuve, une fois que l'ordonnance fut apposée sur le mur, nous avons quitté immédiatement.

Pour le Syndicat, ces 17 lettres ne sont qu'une nouvelle tentative d'intimidation qui démontre bien que la paix industrielle n'est pas dans l'horizon pour vous. Elles nous permettent de mieux comprendre toute l'importance du dépôt de la plainte de pratique déloyale au CCRI.

Ces 17 membres, comme les membres du local 375 veulent se faire respecter. Et ce n'est pas en refusant l'accès à leur représentant aux vacances que vous faites du minimum de respect qu'un partenaire est en droit de s'attendre.

Bien entendu, ces accusations fausses seront contestées par tous les moyens légaux.

Veuillez agréer, Monsieur Dolbec, nos salutations distinguées.

  
 Sylvain Charron  
 Vice-président

c. c. M. Stéphane Morency, Vice-président AEM  
 M. Jean Bédard, Président de l'AEM  
 M. Christian Beaudin, président du Syndicat.  
 M. André Racette, conseiller SCFP  
 Comité exécutif  
 M. Jean Daniel Tardif, CCRI

177 Sylvain Charron, 1922 Dominik Prud'homme, 1629 Stéphane Longpré, 488 Gilles Denis, 1429 Patrick Gervais, 210 Noël Gingras, 407 Paul Chartrand, 1919 Luc Desaulniers, 1008 Serge Poulin, 1364 Carl Gaudreault, 1742 Denis Tessier, 1719 Michel Blanchette, 136 Jacques Lévis, 1697 Stacy Michaud, 1643 Frédéric Mathieu, 1793 Alain Bilodeau, 303 Sylvain Labonne



# RSSD

Bonjour, voici les derniers développements dans certains dossiers du Régime.

## BIEN-ÊTRE :

### **-Assurance-vie et invalidité.**

Suite à l'entrée en vigueur, le 1er juillet dernier, de la loi fédérale obligeant les régimes d'avantages sociaux offrant des couvertures d'assurance-invalidité long-terme d'assurer cette couverture avec une compagnie d'assurance, le Comité a procédé à un appel d'offres au terme duquel la compagnie Desjardins Sécurité Financière (DSF) a été retenue comme assureur. Par la même occasion, la couverture d'assurance-vie a aussi été transférée à DSF, ce qui permet de profiter de meilleures primes pour ces assurances.

En ce qui concerne l'assurance-vie, aucun changement au niveau des couvertures, qui demeurent à \$75,000 pour les participants, \$30,000 pour les conjoints et \$15,000 pour les enfants à charge. En ce qui concerne l'assurance-vie facultative, les taux et conditions seront les mêmes qu'auparavant, et les participants ayant déjà souscrit une assurance facultative demeureront assurés avec la compagnie SunLife.

Au niveau de l'invalidité, les coûts d'une telle assurance contraignent le comité à modifier les couvertures, c'est-à-dire que le versement des prestations d'invalidité se terminera à l'âge de 60 ans. La couverture demeurera la même qu'actuellement, soit 60% du salaire de base à taux simple, mais sera administrée par DSF à la suite de la période de chômage-maladie (17 premières semaines). La période de chômage-maladie continuera d'être administrée par le Régime comme c'est le cas présentement.

### **-Couvertures des médicaments.**

Comme indiqué lors des précédents articles du journal, la croissance importante des coûts des médicaments ainsi que les coûts très élevés des nouveaux médicaments exercent une pression insoutenable sur les finances du Régime. En effet, plusieurs nouveaux médicaments pour des maladies telles que cancer, sclérose en plaques, etc. coutent des milliers de dollars mensuellement et le nombre de cas nécessitant ces médicaments sont de plus en plus nombreux.

Afin de faire face à ces contraintes, le Comité des fiduciaires a résolu que le Régime rembourserait les médicaments selon les modalités suivantes, à compter du début de l'année 2015 :

- Médicament unique (dont il n'existe pas d'équivalent générique) : remboursement à 100% ;
- Médicament original (dont il existe un équivalent générique) : remboursement à 70% ;
- Médicament générique (équivalent à un médicament original) : remboursement à 100%.



**Directeur adm.**  
**STEVE VINCENT**



**Directeur adm.**  
**STEVE MICHEL**

Ces modifications vont permettre de réduire l'impact que l'augmentation constante des coûts des médicaments a sur la santé financière du Régime. Selon l'analyse de consommation des médicaments que le Régime fait chaque année, si tous les médicaments ayant un équivalent générique étaient remplacés par ceux-ci, une diminution potentielle d'environ \$200,000 des dépenses serait possible. Comme il est impossible que tous ces médicaments soient remplacés, il serait réaliste de voir une diminution des coûts de \$100,000 soit près de 5% du budget des médicaments.

## FONDS DE PENSION:

### **-Déficit actuariel et lettre d'entente #11.**

La lettre d'entente #11 de la convention collective encadre le versement d'une contribution patronale au déficit actuariel à hauteur de \$0,75 / heure reconnue.

L'employeur est tenu d'effectuer ce versement suite au dépôt par le Régime d'un rapport actuariel utilisant les mêmes bases qu'en 2011, qui est l'année de référence.

En avril 2014, soit plus de 6 mois après le dépôt du rapport 2012 par le Régime, l'AEM a posé une série de questions concernant ce rapport. Après analyse des réponses qui lui avaient été envoyées, l'employeur a fait part au Régime que selon lui, il n'y avait plus de déficit actuariel selon les bases de 2011, et que le versement de la contribution n'était plus requis.

Nous avons donc demandé une rencontre entre l'actuaire du Régime et le conseiller/actuaire de l'employeur, afin de pouvoir comprendre leur position. Suite à cette rencontre, nous avons pu déterminer que l'interprétation de l'AEM des critères de la lettre d'entente pour le calcul du déficit différait de celle du Régime. Nous avons donc déposé par la suite un calcul effectué selon son interprétation, tout en indiquant que nous n'étions pas d'accord avec celle-ci. Le résultat de ce calcul indiquait qu'un déficit existait toujours alors nous avons indiqué que les paiements de la contribution devaient se maintenir.

Par la suite, aucune nouvelle de l'AEM jusqu'à la date à laquelle les paiements mensuels de toutes les contributions (pension, bien-être, rachat, etc.) sont faits, et auquel le paiement de la contribution au déficit n'était pas inclus. Nous avons reçu une lettre le lundi 15 septembre nous indiquant que les contributions au déficit étaient déposées en fidéi-commis. Un grief a été déposé dès la réception de la lettre de l'employeur donnant les raisons de l'arrêt du paiement de la contribution au déficit.

Cette action unilatérale de l'employeur s'inscrit dans le processus de provocations entrepris par l'AEM depuis l'entrée en vigueur de la convention collective.

Si vous désirez plus d'information sur ces sujets, ou bien avez des questions à poser concernant le Régime, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera plaisir de répondre à vos interrogations.

À la lumière des récents événements, nous tenons à souligner la fierté que nous avons de faire partie de la grande famille du Syndicat des débardeurs du port de Montréal, SCFP section locale 375.

Nous nous joignons au comité des fiduciaires afin de vous féliciter de vous tenir la tête haute et de demander d'être traités avec le respect qui vous est dû.

Continuons TOUS ENSEMBLE le travail entamé jusqu'au bout!

**Steve Vincent et Steve Michel**

## RAPPEL DES PROCÉDURES POUR L'ASSURANCE-INVALIDITÉ



Plusieurs cas d'invalidité se sont présentés cet été où les gens n'avaient pas suivi ou bien ne savaient pas la procédure à suivre pour le traitement des cas d'invalidité. Si certains délais ne sont pas respectés, alors il devient beaucoup plus compliqué d'obtenir les prestations prévues, principalement auprès du chômage. Voici donc un petit rappel de la marche à suivre :



Lorsque vous avez un arrêt de travail pour des raisons médicales, vous devez vous présenter au local et remettre au personnel du Régime votre billet d'arrêt de travail du médecin et en faire parvenir une copie à la salle d'embauche pour entamer le processus. Ensuite, vous devez obligatoirement déposer une demande de chômage-maladie, puisque votre assurance invalidité (pour ce qui est du court terme) est appliquée de façon conjointe avec l'assurance chômage. Le régime de bien-être vous versera alors des prestations par le biais de son PSAC (vous référer aux types de prestations et de modalités de paiement dans le texte du régime). Veuillez noter que les versements des prestations se font toujours avec un délai de 2 semaines.

Ceux et celles qui ont déjà une demande de chômage suite à un manque de travail ou encore une mise-à-pieds (MAP) peuvent tout simplement convertir leur prestation régulière en prestation maladie en effectuant les déclarations appropriées à leur situation de disponibilité. Il est donc primordial de déposer une demande de chômage lorsque vous avez une MAP (soit pour être admissible à recevoir de l'employeur le PSAC qui vous revient) et de procéder à vos déclarations, surtout pour vos 2 semaines d'attente auprès du chômage, car celle-ci actualisera officiellement votre demande qui a une durée d'un an. Libre à vous par la suite de maintenir ou non vos déclarations pour ceux et celles qui ne désirent pas recevoir de prestations du chômage.

Ayant ainsi servi votre période d'attente, advenant une incapacité au travail, vous serez automatiquement admissible à recevoir vos prestations du chômage et votre PSAC du régime de bien-être. Veuillez prendre note que les prestations versées en maladie par le chômage n'ont pas à être remboursées à la fin de l'année, contrairement à celles obtenues en prestations régulières.

Une fois votre invalidité terminée, vous devez présenter une copie de votre billet de retour au travail au Régime ainsi qu'à l'employeur afin de revenir dans le déploiement régulier.

### Décès

L'histoire, cette mémoire collective qui nous enseigne d'où l'on vient, pour mieux comprendre pourquoi nous sommes. Ces hommes et ces femmes, un jour, y ont tous gravé un chapitre, laissant ainsi sur les quais un peu de leur couleur. Au péril de leur santé, vie sociale et familiale, ils ont contribué, chacun à leur façon, à l'évolution du métier de débardeur.

À vous tous nous disons :  
«Merci et à la prochaine!»

Stéphane Longpré, c.s info

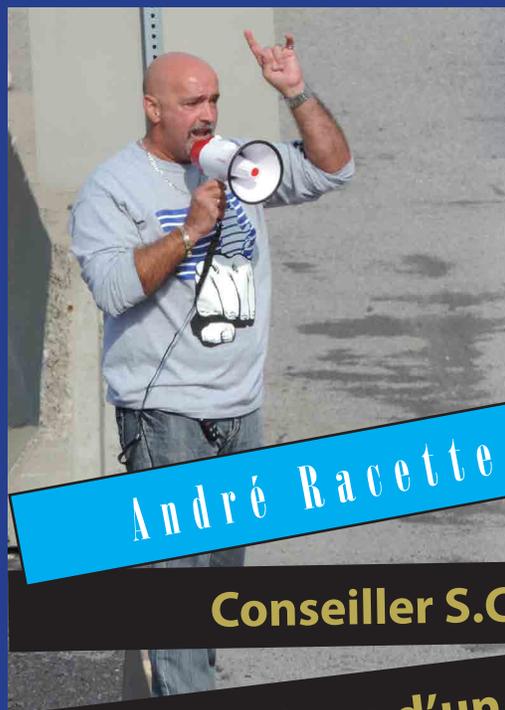
NOM	# UNION	DATE DÉCÈS
Thibodeau, André	3458	23-05-2014
Dufault, Paul	87	22-06-2014
Bédard, Réal	731	27-06-2014
Duchaine, Marcel	2229	01-07-2014
Dufour, Marius	957	12-07-2014
Bédard, Raymond	647	15-07-2014
Théroux, Célidor	831	07-08-2014
Charlebois, Nicole	0413PC	08-08-2014
Blouin, Rosaire	1376	20-09-2014
Gauthier, Georges	3301	22-09-2014
Hamel, Olivette	2993PC	07-09-2014
Boissonneault, René	1915	05-10-2014
Durand, Ronaldo	3655	14-10-2014
Rock Fortin	350	14-10-2014
Réjean Guilmain	1309	23-10-2014

Pour toutes informations supplémentaires à ce sujet, n'hésitez pas à contacter le personnel du Régime de sécurité sociale du Syndicat des débardeurs ou de consulter le texte du Régime de bien-être (disponible au local de la Maison des débardeurs).

En appliquant les bonnes démarches, vous obtiendrez ainsi toutes les indemnités auxquelles vous avez droit.

*(Voir les clauses d'admissibilité aux prestations d'invalidité dans le texte du régime de bien-être)*

**Steve Vincent et Steve Michel**



**André Racette jr conseiller SCFP, affecté aux sections locales  
du Port de Montréal :**  
**375, 4315, 4316, 4317, 4318, 4688, 5598**

**André Racette Jr.**

**Conseiller S.C.F.P.**

**Scénario digne d'un film d'Hollywood!**

Voici mon analyse en tant que conseiller, du conflit élaboré par l'Association des employeurs maritimes contre le Syndicat des débardeurs de Montréal, section locale 375, SCFP.

À vous tous les membres du Syndicat des débardeurs de Montréal.

Le contrat de travail, entériné pour une durée de 6 ans en mars 2013, était et je le réitère, un contrat de travail qui permettait aux deux parties de créer une stabilité économique, une paix industrielle pour les compagnies-membres de l'Association des employeurs maritimes et enfin une sécurité pour tous nos membres jusqu'en 2018.

Profitant d'un contrat de longue durée, l'Association des employeurs maritimes a choisi de travailler en solo au lieu de travailler en partenariat avec le Syndicat. L'AEM s'est élaboré un scénario digne d'un film d'Hollywood.

Quel manque de respect à notre égard! Pourtant, nous avons l'opportunité de connaître un climat favorable de travail.

Malheureusement, un (1) mois après la signature de la convention collective, le film hollywoodien a débuté.

En effet, lors des négociations, l'Association des employeurs maritimes ne nous a signifié aucune demande relative à la modification de l'article 13 (référence de candidats). Par la suite, l'Association des employeurs maritimes nous transmettait une demande de 60 nouveaux candidats à être référé par le Syndicat (article 13.06).

Nous avons fourni la liste et après, l'Association des employeurs maritimes nous a demandé d'ajouter comme critères d'embauche : un secondaire V ainsi que de détenir un permis de conduire valide.

En raison de ces ajouts par l'Association des employeurs maritimes, des négociations se sont entreprises, car jamais une telle demande n'avait été faite à la table de négociation.

Néanmoins, l'AEM maintenait ses demandes. Le Syndicat a décidé d'accepter les demandes afin de maintenir la paix industrielle au Port de Montréal. Par la suite, encore une fois, l'AEM ajoutait une nouvelle demande. Elle voulait un affichage dans un grand quotidien pour l'offre d'emploi de débardeurs au Port de Montréal.

D'autres rencontres ont lieu en présence de monsieur Stéphane Morency, porte-parole de l'AEM, afin que l'on puisse lui signifier notre désaccord. Malgré tout, il a maintenu tout de même la position de l'AEM.

Au mois de février 2014, le Syndicat acceptait finalement les trois (3) nouveaux critères et signait une lettre d'entente qui fut également signée par messieurs Stéphane Morency, Jean-Pierre Langlois et Jean-Sébastien Barale.

Nous avons cru à ce moment en la bonne foi de l'Association des employeurs maritimes.

Les règles et les procédures qui étaient en vigueur depuis 2006 n'avaient jamais été contestées par voie de grief par l'Association.

Au mois de juin 2014, un problème majeur se pose avec l'Association des employeurs maritimes.

Lors de l'entrevue de candidat, l'AEM décidait d'ajouter à l'entrevue de base pour les nouveaux candidats, une entrevue structurée.

À nouveau, nous rencontrons les représentants de l'AEM. Ils décidèrent de maintenir encore une fois la position de l'AEM dans ce dossier.

Lors de cette rencontre, étaient présents : messieurs Jean Bédard, Stéphane Morency, Christian Beaudin et André jr Racette conseiller. Monsieur Jean Bédard semblait peu informé. Toutefois, il appuyait monsieur Stéphane Morency. Conséquemment, le Syndicat a déposé un grief.

Le scénario de film hollywoodien se poursuivait, en fait, ce n'était que le début...

L'Association des employeurs maritimes par l'entremise de monsieur Stéphane Morency décidèrent au mois d'août 2014, d'afficher l'offre d'emploi de débardeurs au Port de Montréal sur le site de l'AEM ainsi que sur le site d'emploi Québec.

Le Syndicat des débardeurs de Montréal, SCFP, Section locale 375, achemina une mise en demeure et un grief fut déposé. À ce sujet, une rencontre a eu lieu au bureau de l'Association des employeurs maritimes. Étaient présents à cette rencontre : messieurs Stéphane Morency porte-parole de l'AEM et Jean-Sébastien Barale. Pour le Syndicat : messieurs Christian Beaudin, président des débardeurs de Montréal et André Racette jr, conseiller SCFP.

Cette rencontre a eu lieu dans la semaine du 15 août 2014. Christian et moi-même avons demandé, à ce moment, à monsieur Morency de retirer l'offre d'emploi puisque l'entente qui avait été signée en février 2014 entre les parties était claire, le Syndicat devait afficher l'offre d'emploi. Également, nous lui avons mentionné que sa demande aurait pour incidence de créer un climat néfaste et que les membres, en fait, leurs employés seraient très en colère. Celui-ci nous a alors traités, le président et moi-même, comme des moins que rien. Monsieur Morency s'est croisé les bras, a ridiculisé nos demandes et a maintenu sa position. Il nous a aussi mentionné être très imaginatif avec les nouvelles cartes blanches. Il a réitéré maintenir sa position. Nous avons alors quitté la rencontre et nous l'avons informé que l'automne serait chaud.

Deux (2) semaines plus tard, monsieur Alexandre Gagnon représentant de l'Association des employeurs maritimes en santé et sécurité au travail nous a informés que l'AEM formerait de nouvelles cartes blanches, et ce, à compter du 8 septembre 2014. En plus, l'AEM désirait mettre un kiosque au Port de Montréal pour contrer la violence sur les quais.

Alors, nous lui avons signifié sur le champ notre désaccord puisque la démarche de former de nouvelles cartes blanches serait la cause d'un mécontentement généralisé.

Subséquemment, nous avons appris quelques jours plus tard, que monsieur Alexandre Gagnon n'était plus un représentant de l'Association des employeurs maritimes. Qu'est-il arrivé à monsieur Gagnon? Posez-vous la question et vous comprendrez pourquoi.

Depuis le 8 septembre 2014, nous avons tenté par tous les moyens légaux de nous faire entendre. Nous avons eu également une discussion avec monsieur Michael Fratianni de MGT (Montréal Gateway) et avec madame Sylvie Vachon, présidente du Port de Montréal. Nous avons manifesté notre désaccord de façon pacifique. La réponse que nous a faite l'Association des employeurs maritimes a été de judiciairiser le dossier par des suspensions drastiques et non fondées et des congédiements démesurés.

Elle nous a déposés par ailleurs, des plaintes, des ordonnances, des poursuites en diffamation devant les différents tribunaux tels que : le conseil canadien des relations industrielles (CCRI) et la Cour supérieure. Ce sont quelques exemples du non-respect envers nous tous.

***Aujourd'hui, la paix industrielle au Port de Montréal est plus que compromise. Je vous demande donc de vous solidariser et de nous suivre dans nos prochaines actions. Les compagnies d'arrimage, la présidente du Port de Montréal ainsi que tous les dirigeants ont décidé d'accepter ce genre de non-respect envers nous.***

***À nous de prendre les moyens pour nous faire respecter!***

***Après m'avoir lu, vous connaissez vraiment qui est derrière ce gâchis et ensemble nous réussirons à être respectés.***

## Un deuxième dossier bien orchestré

Les pointeurs au Port de Montréal (juin 2012), une rencontre a eu lieu à l'Association des employeurs maritimes en présence de messieurs Jean Bédard et Stéphane Morency, Denis Wolfe, président des débardeurs de l'époque et André Racette jr, conseiller SCFP.

Après de longues discussions et oppositions à la mise en place de pointeurs, les représentants de l'AEM maintenaient leur position. Par contre, ils nous mentionnaient que cette situation serait temporaire. Je les informais que pour moi le mot temporaire dans le milieu municipal où je suis issu me faisait peur, car à la Ville être temporaire pouvait vouloir dire plusieurs années.

Finalement, le dossier a été déféré à un arbitre de griefs, maître François Hamelin qui a entendu les parties. À l'audition, le représentant de l'Association des employeurs maritimes, monsieur Stéphane Morency témoignait sous serment que l'idée d'avoir recours à des pointeurs était de lui. Il avait commencé par convaincre Montréal Gateway (MGT) : CAST, RACINE.

Par la suite, il a dû convaincre son compétiteur TERMONT Mtl inc., et ce, pour obtenir plus de valeurs à son idée.

Vous connaissez la suite, nous sommes en novembre 2014 et les pointeurs sont toujours en poste de façon « temporaire » jusqu'à la venue du nouveau système CRONOS. Ce scénario ressemble étrangement à la Ville de Montréal.

Je peux vous dire que je connais très bien ce scénario et j'en connais surtout la fin.

Présentement, je demeure convaincu que la volonté de l'Association des employeurs maritimes et son représentant est de tout mettre en œuvre pour se débarrasser de votre conseiller SCFP, comme par le passé.

À trois (3) reprises, «Anonymus» a demandé mon départ

À deux (2) reprises, c'est l'Association des employeurs maritimes qui me remettait le «tract» en question...

Une fois par le biais de monsieur Nicola Dolbec et l'autre fois par monsieur Stéphane Morency.

Quelle drôle de coïncidence me direz-vous!

Puisque je demeure convaincu qu'il n'y a pas de fumée sans feu, encore une fois, posez-vous la question et vous comprendrez le lien étroit unissant les deux groupes.

J'ai travaillé les trois (3) dernières années pour les débardeurs du Port de Montréal et j'ai fait fi de la politique interne qui vous est propre. J'ai travaillé avec tous les membres élus, et ce, de la même façon. J'ai conclu cinq (5) conventions collectives au Port de Montréal avec d'autres syndicats avec le plus grand respect.

**À vous de décider!**

André Racette jr, conseiller SCFP

## Les retraités en appui à l'exécutif

Près de 50 confrères retraités ont répondu spontanément à l'appel du Comité exécutif, de la direction du régime et du conseiller syndical. Les difficiles relations de travail et le fait qu'elles s'entendent maintenant au fonds de pension ont incité ces retraités à venir manifester devant les bureaux de l'AEM et de l'Hôtel de Ville de Montréal.

L'AEM a cessé ces versements au déficit de pension au mois d'août dernier. Pourtant la direction du régime a déposé une évaluation actuarielle conforme aux demandes de l'AEM, qui démontre bien que nous sommes toujours en déficit aux pensions.

Il y a avait peu d'enjeu lors de la dernière négo pour l'ancien Comité de négo et pour les membres. La pérennité du régime de pension en était un. Les débardeurs actifs contribuent énormément au déficit de pension. Les retraités sont venus en appuis de confrères actifs pour dire à l'employeur d'honorer ces engagements envers des travailleurs qui ont travaillé plus de 40 années de dur labeur pour faire du port de Montréal ce qu'il est aujourd'hui.

Nous tenons à remercier le confrère Jean Lalonde pour son travail soutenu dans la logistique de cette journée.

### Le comité exécutif



# PAE

PROGRAMME D'AIDE  
AUX EMPLOYÉ(E)S  
DU SYNDICAT DES  
DÉBARDEURS

En cette période de tension sur les quais, n'oubliez pas que le programme d'aide est plus que jamais présent pour vous soutenir en vous écoutant et ce avec respect et confidentialité. Vous vivez des moments difficiles de toutes sortes? N'hésitez pas à venir nous voir. Vous avez besoin de discuter, d'échanger ou d'émettre vos commentaires, le programme d'aide est un outil efficace et un endroit idéal pour y voir clair.

**André Proulx**, responsable du programme d'aide



## Desjardins

Caisse Desjardins du  
Secteur industriel de Montréal

**Caisse du Secteur industriel de Montréal**

5705, rue Sherbrooke Est, Montréal (Qc) H1N 1A8

Tél: 514 253-0610 Télécopieur: 514 253-9971



Membres du 375, comprenez bien une chose !!! Le conflit que nous vivons et tous ses affluents ne découlent que d'un seul irritant, le respect. Je crois que suite à la lecture du journal sur les Quais, vous pouvez constater qu'effectivement les préambules des relations de travail chaotiques ont largement dépassé le seuil de tolérance pour faire place à son conflit majeur qui selon nous, Syndicat 375, n'a pas sa place, vu les circonstances d'un contrat de travail qui devait mener à une paix industrielle viable jusqu'à la fin 2018.

Vous, dirigeants et représentants, nous avons à plusieurs reprises sonné des cloches et cogné à vos portes, sans aucun écho de votre part. Au nom du Comité exécutif, je me permets ces quelques lignes.

Au-delà des mots, des gestes et de l'historique récurrent, au-delà des rancunes, des coups bas et des crises d'égo, pourrions-nous prendre un temps d'arrêt pour faire la somme de nos revendications? Dans un monde où chacun croit détenir la vérité absolue, asseyons-nous et discutons tous ensemble. Larguons les amarres du passé et prenons conjointement la gouverne du présent, afin de mener à bon port notre embarcation vers un futur meilleur. OUI, mais surtout pour montrer à tous ces gens provenant de partout, qu'ici, à Montréal, nous faisons fi de la tangente mondiale, en démontrant qu'il nous est encore possible d'être partenaire, et ce, au sens propre. **Ne manquez pas le train!!!**

Stéphane Longpré Cs info



#### Retour des adresses canadiennes non livrées



Syndicat des Débardeurs, SCFP section local 375  
7020 rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H1N 3L6

*Pour joindre le comité de l'information*

**Stéphane Longpré**

Téléphone: 514 255-8868

Télécopie: 514 255-8211



[journal@syndicat375.org](mailto:journal@syndicat375.org)



[www.facebook.com/syndicat375](http://www.facebook.com/syndicat375)

ISSN #1705-6829 #40667509

Numéro de convention de poste-publication #40667509

Votre journal "Sur les Quais" a été entièrement produit par votre comité d'information au syndicat des débardeurs; Stéphane Longpré (coordonateur photos et textes), Steve Desjardins (impression), Eric Morin (mise en page, info-graphie) et participation photo Daniel Tremblay.

*Merci également à Caroline, Louise, Carole et Grand-Mimi à la correction des textes.*